

2.4

LA REDÉCLARATION DE L'OUVREUR

2.4.0 COMMENT DÉTERMINER LA BONNE ENCHÈRE ?

Pour réussir dans un sport, l'entraînement est incontournable et comprend évidemment un volet répétitif pour augmenter la forme et les habilités physiques. Cependant, tout d'entraînement comporte un aspect moins apparent et encore plus important qui est souvent oublié par un grand nombre d'adeptes. C'est l'intégration d'une bonne technique. Un sportif qui concentrerait toutes ses énergies, ou son entraîneur tous ses conseils, sur le volet *physique* serait en quelque sorte un véritable bourreau. Pour éviter le découragement et les échecs, il est utile de recourir aux services d'un entraîneur dont le rôle principal vise plutôt à aider son protégé en lui *ouvrant la voie*. Autrement dit, c'est à ce dernier qu'incombe de choisir et d'étudier les meilleures techniques pour éviter au sportif de perdre temps, énergie et motivation. Les choix de l'entraîneur ne doivent avoir qu'un seul but, celui d'amener la **MAÎTRISE** de l'activité désirée; sans cette maîtrise, aucune performance n'est possible malgré le talent inné et la bonne volonté de n'importe quel élève. Il vous est sûrement déjà arrivé de maîtriser une activité avec comme résultat direct d'en réussir son accomplissement de manière simple et naturelle. Cette *réussite* n'entraîne aucune douleur ou frustration et procure généralement une très grande satisfaction. C'est donc **la maîtrise qui donne la motivation** et non une discipline sans bases rationnelles.

Il faut certes une discipline et une pratique raisonnable pour arriver à jouer au bridge d'une manière naturelle. Mais, avec de bonnes connaissances techniques, il est possible d'y arriver tout en y trouvant un plaisir. Alors la grande question est : «Qui peut prétendre qu'une technique est supérieure à une autre »?

Ma réponse est surprenante mais simple, c'est vous. Le gros bons sens et la logique sont inaliénables de la vérité et les performances en sont les conséquences; l'entraîneur est votre co-pilote, c'est vous qui êtes le maître !

Je vous *ouvre* donc la voie en imposant l'apprentissage de connaissances spécifiques mais **objectivables**, c'est-à-dire dont les fondements vous apparaîtront de plus en plus clairs, à travers un programme d'entraînement (la pédagogie) basé sur des principes et de règles concises permettant de développer un **sens critique**.

Afin de déterminer quelle sera la **deuxième enchère de l'ouvreur**, la REDÉCLARATION DE L'OUVREUR, VOUS utiliserez le même moyen mnémotechnique qu'en situation de répondant soit : **SOU-PO-UN-D**.

Ce qui correspond dans le cas de l'ouvreur :

PRINCIPE 2.4.0:1 RÈGLES DE LA REDÉCLARATION DE L'OUVREUR

- ① **Soutien**: Regarder prioritairement s'il y a un soutien qui peut être déclaré dans une couleur MAJEURE annoncée par le répondant;
- ② **Pointage** : Puis, selon le POintage, classer la main et donner DIRECTEMENT le FIT, s'il en existe un, en tenant compte de la valeur quantitative de la main;
- ③ **Espace au niveau UN**: En l'absence de fit en majeure, il faut chercher à faire connaître rapidement et économiquement la présence d'une couleur MAJEURE. Donc, regardez toujours s'il existe et s'il est possible d'utiliser l'ESPACE au niveau UN et déclarez, le cas échéant, une NOUVELLE COULEUR de la manière suivante (y compris pour le Sans-Atout) :
 - AU NIVEAU 1 avec une main de 13 à 17 points (main minimale);
 - ou EN SAUTANT AU NIVEAU 2 avec une main contenant un bon 18 points ou 19 à 21 points (main intermédiaire supérieure ou maximale);

- ④ **Description** : En l'absence de fit en majeure, de même qu'en l'absence d'une couleur majeure annonçable au niveau 1 ou s'il n'y a pas d'espace disponible au niveau 1 pour son annonce, **DÉcrire la main en donnant priorité à la DISTRIBUTION.**

Il est primordial de faire savoir au répondant si la main d'ouverture est BALANCÉE ou NON BALANCÉE avant que les enchères ne soient trop élevées.

Ainsi, lorsque la distribution de la main est BALANCÉE 5-3-3-2, l'ouvreur ne doit JAMAIS RÉPÉTER UNE COULEUR MINEURE mais bien annoncer cette distribution au niveau 1. Cette priorité est relative quand il y a deux couleurs quatrièmes avec de bons Honneurs.

COROLLAIRE : Le fait de *RÉPÉTER UNE COULEUR MINEURE* affirme que la main de l'ouvreur est NON BALANCÉE, c'est-à-dire DISTRIBUTIVE, ce qui avertit fermement d'un risque pour jouer un contrat à Sans-Atout.

2.4.1 L'ANNONCE D'UNE NOUVELLE COULEUR PAR L'OUVREUR

Pour des raisons d'efficacité, la tendance moderne a simplifié la classification de la *deuxième enchère* DE L'OUVREUR.

Il faut oublier les vieilles notions qui recommandent l'annonce d'une *NOUVELLE COULEUR* pour décrire une main d'ouvreur se situant dans la catégorie intermédiaire (17-18 points); cette procédure alourdit les enchères sans réellement améliorer l'efficacité.

En effet, de nos jours, il est de mise de répartir le pointage de la main de l'ouvreur en **deux catégories** lorsque sa **redéclaration** correspond à l'annonce d'une *NOUVELLE COULEUR*.

Ainsi, il faut continuer de décrire le pointage d'une main d'ouverture Standard suivant les trois catégories régulières (minimale, intermédiaire et maximale) lorsque cela peut être exécuté simplement et facilement. L'exemple type correspond à l'annonce d'un **soutien par l'ouvreur pour une couleur déclarée au niveau 1** par le répondant.

Dans le cas de l'annonce d'une *NOUVELLE COULEUR* **par l'ouvreur**, la catégorie intermédiaire inférieure, soit 17 points ou un faible 18 points, est englobée dans la catégorie minimale. La catégorie maximale s'étale alors d'un bon 18 points à 21 points.

PRINCIPE 2.4.1:1 L'ANNONCE D'UNE NOUVELLE COULEUR PAR L'OUVREUR

L'ouvreur doit pratiquement toujours détenir au moins 4 cartes pour annoncer une NOUVELLE COULEUR.

- ① Une nouvelle couleur annoncée au niveau 1 signifie une main MINIMALE de 13 à 17 points.
- ② L'annonce d'une nouvelle couleur à saut au niveau 2, donc quand il y a encore de l'espace disponible au niveau 1, signifie une main MAXIMALE de 18 à 21 points.
- ③ L'annonce d'une nouvelle couleur au niveau 2 sans saut qui est moins chère que la couleur d'ouverture signifie une main MINIMALE de 13 à 17 points.
- ④ L'annonce d'une nouvelle couleur au niveau 2 sans saut qui est plus chère que la couleur d'ouverture (principe de l'*INVERSÉ*) ou d'une couleur moins chère à saut (niveau 3) signifie une main MAXIMALE de 18 à 21 points.

Il n'est donc pas utile ni recommandé d'annoncer une couleur plus chère à saut, cela ne fait que gaspiller de l'espace dans l'échelle des enchères.

Voyons quelques exemples.

Ex. 2.4.1:1 Après ouverture à 1 Carreau suivie de la réponse 1 Coeur, quelle serait la deuxième enchère de l'ouvreur avec chacune des mains suivantes ?

	1	2	3	4			
	1 Ca ?	Passe	1 Co	Passe			
a)	D 10 7 4 A 8 6 R V 9 8 D V	b)	R 10 A V 6 R V 9 8 V 7 6 4	c)	D 4 10 8 6 R V 9 8 A D V 7	d)	D 10 9 8 6 A R V 8 4 D 9 7
e)	R D 7 4 A 8 6 R V 9 8 A D	f)	D V A 10 R D 8 6 4 A 9 7 4	g)	A D 4 A 8 6 R V 9 8 R D 7	h)	A D 9 8 A R V 8 4 R D 7 6

RÉPONSES :

- a)** Il n'y a pas de fit en majeure possible, le pointage est de 13, il reste de l'espace au niveau 1, il faut déclarer **1 Pique** ce qui donne en même temps une information quantitative, soit une main minimale entre 13 et 17 points.
- b)** Il n'y a pas de fit en majeure possible, le pointage est de 13, de l'espace au niveau 1 est disponible mais il n'y **pas de couleur majeure quatrième** annonçable. Par contre, il y a une *DEUXIÈME NOUVELLE COULEUR* quatrième *MOINS CHÈRE* qui peut être annoncée. Cependant, l'ouvreur doit donner priorité à la **distribution** lors de sa redéclaration. Cette distribution est balancée. Il faut déclarer **1 SA** et non 2 Trèfles même si cette enchère décrit aussi un pointage minimum; vous devez prendre la bonne habitude de réserver la déclaration d'une *DEUXIÈME NOUVELLE COULEUR* comme une affirmation d'une main *BICOLORE* donc distributive, ou non balancée (**V. Pr. 2.4.0:1.4**).
- c)** Il n'y a pas de fit en majeure, le pointage est de 13, de l'espace au niveau 1 est disponible, la distribution est balancée mais le pointage est fortement concentré dans les deux couleurs mineures. Il est plus logique de déclarer **2 Trèfles** parce que cela décrit une main bicolore dangereuse pour jouer

à Sans-Atout. Si le pointage de cette main avait été de 15 points, il aurait probablement fallu respecter la quatrième règle du principe **2.4.0:1** voulant que l'ouvreur doit donner priorité à la description de sa distribution.

- d) Il n'y a pas de fit en majeure, le pointage est de 13, l'espace au niveau 1 n'est pas comblé, il n'y a pas d'autre couleur quatrième mais on pourrait répéter la couleur d'ouverture car seulement trois cartes sont promises lors d'une ouverture Standard en mineure. La couleur à Carreau est belle mais la distribution des cartes est balancée. Il faut donner **PRIORITÉ** à la description d'une **main balancée**, donc **1 SA**. En effet, comme les contrats en mineure se terminent souvent à Sans-Atout, il est inutile de redéclarer que vous avez une belle couleur en mineure. Mais, plutôt, il faut informer le partenaire qu'un contrat à Sans-Atout est chose possible à cause de votre distribution. Vous devez savoir que la distribution 5-3-3-2 et la présence d'une très bonne suite est une combinaison prometteuse pour des contrats à Sans-Atout.
- e) Pas de fit en majeure, 19 points, on peut encore déclarer au niveau 1, il faut faire une enchère à saut à partir du niveau 1 pour signifier la possession d'une main maximale de 19 à 21 points, ou intermédiaire-plus de 18 points. L'ouvreur doit donc déclarer **2 Piques** ce qui est **IMPÉRATIF POUR LA MANCHE** car le répondant détient au moins 6 points.
- f) Pas de fit en majeure, 17 points, on ne peut utiliser l'espace disponible au niveau 1, il faut déclarer l'autre couleur quatrième sans saut parce qu'elle est moins chère pour signifier la possession d'un main minimale de 13 à 17 points (c'est la classification simplifiée moderne), donc **2 Trèfles**. Il est plus efficace d'offrir un **deuxième choix**, que de répéter la couleur d'ouverture car, de toutes façons, le partenaire éveillé sait que cette description d'enchères décrit une **MAIN DÉBALANCÉE BICOLORE** dont **la première couleur est généralement plus belle** que la seconde.
- g) Pas de fit en majeure, 19 points, il y a de l'espace disponible au niveau 1 mais il n'y a pas de couleur majeure annonçable (quatrième) et la main est balancée. Il faut déclarer à Sans-Atout **à saut**, donc **2 SA**, ce qui correspond à une main possédant généralement 19 points car, entre 16 et 18 points, cette main aurait été ouverte à 1 SA et, avec 20 ou 21 points, cette main aurait été ouverte à 2 SA moderne. Cette déclaration est impérative pour la manche car le pointage combiné annoncé atteint 25 points.

2.4 La redéclaration de l'ouvreur

- h)** Pas de fit en majeure, 20 points, l'espace au niveau 1 n'est pas comblé, la main est distributive, il faut déclarer une nouvelle couleur moins chère à **saut** pour décrire une main maximale de 18 à 21 points, ce qui est impératif pour la manche, donc **3 Trèfles**.

Ex. 2.4.1:2 Après ouverture à 1 Trèfle et la réponse 1 Pique, quelle serait la deuxième enchère de l'ouvreur avec chacune des mains suivantes ?

1	2	3	4
1 Tr	Passe	1 Pi	Passe
?			

- | | | | |
|---|--|--|--|
| a) A D 7
A 8 6 4
R D 9
10 9 8 | b) R V
A D
V 9 8 4
R D 7 5 4 | c) A D 4
A 8 6 5
R V 9
R D 7 | d) A 9
9 8
A R V 8
R D 7 6 4 |
|---|--|--|--|

RÉPONSES :

- a)** Pas de soutien quatrième pour la majeure à Pique, 15 points, l'espace au niveau 1 est disponible pour le Sans-Atout seulement, il est interdit de nommer une couleur plus chère avec une main minimale (13 à 17 points), la main est balancée, il faut déclarer à Sans-Atout **sans saut**, donc **1 SA**.
- b)** Pas de soutien quatrième pour la majeure à Pique, 17 points, l'espace au niveau 1 est disponible pour le Sans-Atout seulement, il est interdit de nommer une couleur plus chère avec une main minimale (13 à 17 points), la main n'est pas balancée; il faut répéter la couleur Trèfle mais seulement à **2 Trèfles**. Lors de la redéclaration de l'ouvreur et **en l'absence de fit**, il ne faut pas chercher à décrire la catégorie intermédiaire. Au Chapitre suivant, vous verrez qu'une *répétition à saut de la couleur d'ouverture* exige une main maximale et une couleur sixième spécifiée.

- c) Pas de fit en majeure, 19 points, l'espace au niveau 1 est disponible pour le Sans-Atout seulement; il y a une couleur quatrième plus chère que l'on peut déclarer, donc **2 Coeurs**.

NE CONFONDEZ PAS: Une *NOUVELLE COULEUR* (au niveau 1 ou 2, en mineure ou en majeure) lors la REDÉCLARATION DE L'OUVREUR exige toujours et seulement 4 cartes (il peut y en avoir plus mais **jamais moins**). Tandis qu'une *nouvelle couleur au niveau 2* lors de la réponse et la redéclaration **du répondant** affirme toujours au moins 5 cartes et 11 points pour une MAJEURE et 4 cartes et 11 points pour une MINEURE, à la fois au premier et au deuxième tour.

- d) Pas de fit en majeure, 18 points, l'espace au niveau 1 est disponible pour le Sans-Atout seulement, il y a une couleur quatrième plus chère que l'on peut déclarer étant donné que la main est de catégorie maximale, donc **2 Carreaux**. À noter que si la main eut été minimale, il aurait fallu ouvrir les enchères à 1 Carreau (V. Pr. 1.1:2F) étant donné que cette couleur est de bonne qualité afin de pouvoir redéclarer 2 Trèfles pour décrire une main bicolore minimale.

Ex.2.4.1:3 Après ouverture à 1 Coeur et la réponse 1 Pique, quelle serait la deuxième enchère de l'ouvreur avec chacune des mains suivantes ?

1	2	3	4
1 Co	Passe	1 Pi	Passe
?			

- | | | | |
|---|--|--|--|
| a) D 10 7
A 8 6 5 2
R V 9
D V | b) 7
A 9 8 6 2
R D 9
D V 7 4 | c) R D 4
A D 9 8 6
V 6
7 3 2 | d) D V
R D 9 8 6
R 4
A D 8 7 |
|---|--|--|--|

RÉPONSES :

- a) Pas de soutien quatrième pour la majeure du répondant à Pique, 14 points, il n'y a plus d'espace disponible au niveau 1 sauf à Sans-Atout, la main est balancée; il faut annoncer **1 SA**.

2.4 La redéclaration de l'ouvreur

- b) Aucun fit en majeure, 13 points, l'espace au niveau 1 est disponible pour le Sans-Atout seulement, la main n'est pas balancée et il y a une couleur quatrième moins chère; la redéclaration à **2 Carreaux** décrit bien cette main minimale et bicolore.
- c) Pas de fit possible à Pique, 13 points, l'espace au niveau 1 est disponible pour le Sans-Atout seulement, la main est balancée; l'ouvreur redéclare à **1 SA**.

Cet exemple illustre bien que la redéclaration de l'ouvreur à Sans-Atout décrit **uniquement la distribution des cartes** contenues dans sa main et ne garantit aucun arrêt dans quelque couleur que ce soit. Il faut savoir assumer une part raisonnable de risques pour jouer au bridge sinon il devient impossible de bâtir une structure à la fois logique et fonctionnelle.

- d) Pas de fit en majeure, 18 points, l'espace au niveau 1 est disponible pour le Sans-Atout seulement, la main n'est pas balancée et il y a une couleur quatrième moins chère, il faut annoncer à saut, donc **3 Trèfles**, ce qui décrit explicitement une main bicolore dont le pointage est maximum (18 à 21 points).

Ex.2.4.1:4 Après ouverture à 1 Coeur et la réponse 2 Carreaux, quelle serait la deuxième enchère de l'ouvreur avec chacune des mains suivantes ?

1	2	3	4
1 Co	Passe	2 Ca	Passe
?			

- | | | | |
|--|--|--|--|
| a) R D 7 4
A 8 6 5 2
R V 9
8 | b) R D 5
A 9 8 6 2
9
D V 7 4 | c) R D 4
A D 9 8 6
V 6
7 3 2 | d) V 2
R D 9 8 6
D V
R D 9 7 |
|--|--|--|--|

RÉPONSES :

- a) Il n'y a pas de fit possible en majeure bien entendu car la réponse à l'ouverture est une couleur mineure, 14 points, il n'y a plus d'espace disponible au niveau 1. Il est interdit de redéclarer 2 Piques car cela nécessite un pointage maximum et il serait tentant de Passer pour jouer un contrat partiel à 2 Carreaux mais cela est interdit car la *NOUVELLE COULEUR du répondant* est **IMPÉRATIVE** pour un tour. Il faut tout de même annoncer mais quoi **décrire** ? La main n'étant pas balancée, il faut faire un *pieux mensonge* et déclarer un soutien simple à **3 Carreaux** même si le soutien est seulement troisième avec la couleur quatrième du répondant. Cette annonce de soutien pour la mineure du répondant est une description très correcte de la main de l'ouvreur car **elle n'induit pas le répondant dans l'erreur**. En effet, quand un des deux joueurs d'une équipe déclare une annonce **IMPÉRATIVE** pour un tour ou pour la manche, le vis-à-vis ne doit pas chercher à *deviner* le contrat final mais il doit plutôt donner une description *honnête* de sa main en sachant qu'elle sera interprétée avec circonspection, parce qu'il s'agit d'une description *obligée* suite à une enchère impérative. Dans un cas comme celui-ci, il est tout à fait de mise de déclarer un **fit à 7 cartes**, ce qui affirme à la fois le pointage et la distribution, et d'attendre la suite des enchères.
- b) Pas de fit en majeure, 13 points, l'espace au niveau 1 est comblé, la distribution n'est pas balancée mais, **en tenant compte de la couleur annoncée par le répondant**, il n'y a pas de meilleure alternative que d'annoncer à Sans-Atout sans saut au niveau 2, donc **2 SA**. La redéclaration 3 Trèfles est interdite car il y a saut d'enchères par rapport à la couleur d'ouverture ce qui décrirait une main maximale et bicolore, ce qui est faux sur ces deux points. Si l'obstruction dans les enchères était causée par la DÉFENSIVE, alors le pointage pourrait être moindre que promis, c'est logique, mais le message au niveau de la distribution (l'élément qualitatif), lui, ne peut jamais être *ajusté* pour satisfaire ses propres besoins. Cette déclaration n'est donc pas un vrai *mensonge* car le répondant sait fort bien que l'ouvreur ne détient qu'une ou deux cartes (ou trois faibles cartes) dans sa couleur à Carreau sinon ce dernier aurait donné un fit à 7 cartes. L'annonce de la *cinquième couleur* par l'ouvreur décrit donc un **soutien très faible** pour une *NOUVELLE COULEUR MINEURE AU NIVEAU 2* du répondant.

- c) Pas de fit en majeure, 13 points, l'espace au niveau 1 est comblé, cette main a une distribution réellement équilibrée, il faut donc déclarer à Sans-Atout sans saut, donc **2 SA**. Il faut bien comprendre que la redéclaration à Sans-Atout (la *cinquième couleur*) par l'ouvreur est une **description** et non une décision pour établir le contrat final. C'est pourquoi l'**OUVREUR** peut affirmer en priorité une distribution équilibrée. Cette description n'affirme pas que les 4 couleurs sont arrêtées et la distribution peut être considérée équilibrée aussi par le biais de la première enchère du répondant.
- d) Pas de fit en majeure, 15 points, l'espace au niveau 1 est comblé, cette main a une distribution semi-équilibrée. Il serait plus intéressant de la décrire comme une main bicolore en annonçant 3 Trèfles mais une telle déclaration affirmerait un pointage maximum car il y a un saut d'enchères par rapport à la **propre couleur de l'ouvreur**. Les choix de descriptions pour l'ouvreur sont plutôt limités et il faut savoir faire les bons compromis. Ainsi, une main avec deux doubletons est dite SEMI-ÉQUILIBRÉE car il y a deux cartes de retour au minimum dans les 4 couleurs ce qui rend le jeu de la main d'un contrat à Sans-Atout fort acceptable particulièrement quand un de ces deux doubletons se situe dans la **couleur nommée** par le répondant. Il faut déclarer à Sans-Atout sans saut, donc **2 SA**. Comme déjà mentionné, il s'agit d'une **description** de l'ouvreur et non d'un *avis officiel* sur la conclusion du contrat. L'annonce d'une nouvelle couleur par le répondant au premier tour signifie clairement que ce dernier n'a pas terminé de décrire son jeu. Ainsi, lorsque l'ouvreur possède une main sans particularité, il doit surtout s'appliquer à éviter d'entraîner le répondant dans une direction trop spécifique, c'est-à-dire qu'il doit éviter d'annoncer une enchère à résolution élevée (nouvelle couleur moins chère sans saut). Le meilleur moyen pour ne pas mettre d'emphasis sur une ou deux couleurs consiste à employer la *cinquième couleur* qui est une enchère **informative** (résolution moyenne).

2.4.2 LA REDÉCLARATION À SANS-ATOUT DE L'OUVREUR

Lorsqu'il y a ouverture au niveau 1 en couleur *MINEURE*, la distribution balancée doit être décrite prioritairement par l'ouvreur à sa deuxième enchère car il s'agit d'un élément qualitatif important qui équivaut en quelque sorte à une *CINQUIÈME COULEUR*.

Pour préciser l'élément quantitatif de la main, la redéclaration à Sans-Atout doit se faire au niveau 1 ou au niveau 2 **sans saut** pour signifier une *MAIN MINIMALE*. Pour une *MAIN MAXIMALE*, la redéclaration de l'ouvreur doit montrer un **saut** d'enchères; il est parfois possible de décrire une main maximale (18 à 21) en effectuant une redéclaration à Sans-Atout au niveau 2 à saut. Il n'est pas question d'essayer de décrire la catégorie intermédiaire en réservant cette enchère à cette fin car cela est peu rentable.

L'apprentissage de cette notion a été mis en parallèle, pour des raisons pédagogiques, dans le précédent sous-thème **2.4.1**, la *nouvelle couleur de l'ouvreur*. Regardez de nouveau les exemples : **:1 c), d), et g); :2 a); :3 a) et c)** ainsi que **:4 b), c) et d)** et passez aux exemples suivants.

Ex. 2.4.2:1 Après ouverture à 1 Trèfle et la réponse à 1 Carreau, quelle serait la deuxième enchère de l'ouvreur avec chacune des mains suivantes ?

	1	2	3	4			
	1 Tr	Passe	1 Ca	Passe			
	?						
a)	R 10 5 A D 4 D 8 3 R V 4 2	b)	A R 10 D 6 4 A R 8 D V 7 3	c)	R 10 A D 6 4 D 8 3 D V 7 2	d)	R D 9 8 A D 6 4 A V D V 6

RÉPONSES :

- a)** Pas de fit en majeure possible, 15 points, l'espace disponible au niveau 1 est à son meilleur, il faut décrire la main en faisant attention de ne pas

porter une attention démesurée au fit assuré à 8 cartes à Carreau. La fameuse règle **2.4.0:1.4**, qui est très souvent oubliée par mégarde ou même volontairement, exige que l'ouvreur donne priorité à la **distribution** des couleurs lors de sa REDÉCLARATION quand il n'y a pas de fit en couleur majeure. Cette priorité de décrire la *CINQUIÈME COULEUR* s'applique même s'il y a découverte d'un fit avec la couleur mineure du répondant. En clair, **il faut d'abord annoncer à Sans-Atout avant de donner un fit en mineure** (nécessairement le Carreau). Ici, il faut donc redéclarer **1 SA** pour décrire une main détenant 13 à 15 points; il faut bien entendu utiliser l'espace au niveau 1 lorsqu'il est disponible pour ne pas faire un saut d'enchères. Notez, que si cette main balancée avait contenu de 16 à 18 points, elle n'aurait pas été ouverte à la couleur mais bien à 1 Sans-Atout.

- b) Pas de fit en majeure, 19 points, pas de majeure annonçable au niveau 1, il y a un beau fit assuré à 8 cartes à Carreau mais le redéclaration de l'ouvreur doit prioriser la description de la répartition des cartes (couleurs) avant de donner un fit en **mineure**. La distribution est balancée et le pointage est maximum, il faut déclarer **à saut**, donc **2 SA** ce qui affirme 19 points exactement. Si cette main balancée avait détenu 20 ou 21 points, elle n'aurait pas été ouverte à la couleur mais bien à 2 Sans-Atout.
- c) Pas de fit en majeure, 14 points, l'espace disponible au niveau 1 **n'est pas utile** pour l'annonce d'une nouvelle couleur parce que la réponse *1 CARREAU* **nie la possession de 4 cartes à Coeur ou à Pique** (V. **Pr. 2.2:2.3**); il devient donc futile d'espérer un fit à Coeur. Il y a un bien un fit assuré à 8 cartes à Carreau mais l'ouvreur doit d'abord affirmer sa distribution balancée, la *cinquième couleur*, avant de donner le fit à Carreau; donc **1 SA**, ce qui décrit une main entre 13 et 15 points. Cette manière de procéder est beaucoup plus efficace que la manière habituelle qui laisse aux adversaires trop de temps et leur donne trop de détails sans raisons valables.
- d) Pas de fit en majeure, 19 points, l'espace disponible au niveau 1 **n'est pas utile** pour l'annonce d'une nouvelle couleur parce que la réponse *1 CARREAU* infirme la possession de 4 cartes à Coeur ou à Pique ce qui rend superflu d'espérer un fit en majeure. L'ouvreur ne peut que décrire sa *cinquième couleur* en faisant une enchère à saut pour préciser son pointage maximum (19 points exactement), donc **2 SA**.

Ex. 2.4.2:2 Après ouverture à 1 Carreau suivie de la réponse 1 SA, quelle serait la redéclaration de l'ouvreur avec chacune des mains suivantes (faites la même chose pour la réponse 2 SA)?

	1	2	3	4
	1 Ca ?	Passe	1 SA (2SA)	Passe
a)	A V 10 3 R D 9 6 D 8 3 R 2		b)	A R D 10 9 6 A R D 2 V 4 3

RÉPONSES :

a) Pas de fit en majeure, 15 points, il n'y a plus d'espace disponible au niveau 1, il faut décrire la main mais il est inutile d'espérer un fit en majeure car la réponse 1 SA (ou 2 SA) **nie** la possession de 4 cartes annonçables à Coeur ou à Pique (V. **Pr. 2.3.2:4**). Dans une situation semblable, l'ouvreur doit tout simplement déclarer **Passe** étant donné que le répondant a décrit une main minimale plus ou moins balancée ce qui rend un contrat manche à Sans-Atout improbable au plan quantitatif et qualitatif.

Par contre, lorsque le répondant déclare 2 SA, qui affirme une main intermédiaire (2 unités) balancée de 11-12 points, l'ouvreur doit alors annoncer **3 SA** car, avec ses 15 points (catégorie minimale *supérieure* = 1½ unité) et une main balancée, le total des points atteint de 26 à 27 points, soit la valeur d'une manche (3½ unités).

b) Pas de fit en majeure, 19 points (2½ unités), il n'y a plus d'espace disponible au niveau 1, il faut décrire la main mais il est inutile d'espérer un fit en majeure car la réponse 1 SA (ou 2 SA) après une ouverture Standard en mineure infirme de façon absolue la possession de 4 cartes de Coeur ou de Pique selon le principe **2.3.2:4**. Ici, le total des points se situe entre 25 et 29 HL (3 à 4 unités) en considérant que le répondant ne possède qu'une main minimale (réponse 1 SA = ½ à 1½ unité). Donc, l'ouvreur, qui a une main maximale *inférieure*, doit déclarer la manche en misant **3 SA** même s'il y a une chance sur trois d'avoir un pointage un peu déficient.

2.4 La redéclaration de l'ouvreur

Dans l'éventualité que la première enchère du répondant soit 2 SA, le total des points atteint 30 ou 31 points (2½ u. + 2 u.). Même si ce total combiné correspond à une invitation au chelem, il est inutile d'en faire la recherche car la résolution de la redéclaration du répondant est élevée. L'Axiome **2.1.4** confirme qu'il faut une main de catégorie maximale supérieure associée avec une main intermédiaire pour atteindre la zone de chelem. L'ouvreur déclare donc **3 SA** en étant convaincu que le partenaire saura que le pointage de sa main ne permet pas d'espérer mieux.

Avant d'analyser à l'exercice suivant, vous devez vous rappeler que le répondant qui déclare 1 SA **directement** (donc à sa première enchère) suite à une ouverture Standard en MAJEURE au niveau 1, fait une déclaration *conventionnelle*, c'est-à-dire dont la signification ne fait pas consensus (V. Pr. **2.3.3:2**). Incidemment, cette enchère est loin d'être artificielle et dénuée de sens. C'est plutôt la convention officielle qui est contradictoire avec la logique de la *NOUVELLE COULEUR* du bridge. Cet état de fait découle du désir naturel de simplifier les choses qui tourne souvent à la simplification enfantine. C'est pourquoi, j'ai réintroduit cette convention tout en changeant sa *direction*. En effet, le sens que j'ai adopté pour cette enchère est inversé pour corriger le manque de compétitivité qui est la cause de la perte d'intérêt envers cette convention dans sa forme actuelle.

Cette enchère et son contexte portent dorénavant le nom *1 SA impératif un tour Inversé* et seront approfondis au Chapitre 3. Mais sachez tout de suite qu'il faut, pour tirer profit de cette convention **transformée** en arme offensive, qu'elle soit encadrée dans un système structuré de communication, ou système global d'enchères; retournez voir le point **1.15.5.2** à la page 396 du Tome I.

Bien entendu, comme mentionné au principe **2.3.3:2**, si l'adversaire situé juste avant le répondant déclare une SURENCHÈRE D'OUVERTURE À LA COULEUR, la réponse 1 SA n'est plus conventionnelle et prend la *signification naturelle* suivante :

- absence de soutien troisième pour la majeure d'ouverture,
- absence de 4 cartes à Pique si l'ouverture est à 1 Coeur,
- une main minimale de 6 à 10 points, et

- la règle défensive suivante (cette notion sera étudiée au sous-thème 2.6): la présence obligatoire de cartes d'**arrêts** (3 cartes avec 2 GH ou 4 cartes avec 1 GH) dans la couleur annoncée en défense par les adversaires.

Donc, une intervention à la couleur rend caduque l'usage de la convention 1 SA impératif un tour, Inversée ou non; l'ouvreur doit alors redéclarer normalement, c'est-à-dire *annoncer librement* sachant que le répondant donne la garantie qu'il arrête adéquatement la couleur adverse dans l'éventualité d'un contrat à Sans-Atout.

Afin de mieux maîtriser, les concepts de base pour la redéclaration de l'ouvreur, voyons d'abord quelques exemples où la réponse à Sans-Atout fait suite à une ouverture en majeure en considérant que le premier défenseur a déclaré 1 Pique juste avant le répondant.

Ex. 2.4.2:3 Quelle serait la deuxième enchère de l'OUVREUR avec chacune des mains suivantes si les enchères se déroulent comme suit ?

	1	2	3	4
	1 Co	1 Pi	1 SA	Passe
	?			
ou encore,	1 Co	1 Pi	2SA	Passe
	?			

<p>a) V 9 A D 4 3 2 R 8 3 R 10 2</p>	<p>b) R 5 R D 10 9 6 A D 9 8 8 4</p>	<p>c) 9 7 A D 10 9 6 R 8 5 A R 4</p>
---	---	---

RÉPONSES :

- a) Pas de fit possible à Coeur, 14 points, l'espace au niveau 1 est comblé, l'ouvreur n'a rien ajouté surtout qu'il est *rassuré* au sujet de la couleur à Pique (son répondant possède des arrêts dans cette couleur); il doit donc déclarer **Passé** pour accepter un contrat à 1 SA (ou 2 SA).
- b) Pas de fit possible à Coeur, 15 points, l'espace au niveau 1 est comblé, l'ouvreur a une main minimale supérieure avec deux doubletons dont un à Pique qui est *contrôlé* par le partenaire. Comme il n'y a pas vraiment de perspective de manche sur la réponse 1 SA ($1\frac{1}{2} + 1\frac{1}{2}$ n'atteint pas $3\frac{1}{2}$, V. **Axiome 2.1:1**), l'ouvreur est en droit de considérer cette main semi-balancée comme bicolore parce qu'il peut annoncer une **couleur valide** moins chère, soit **2 Carreaux**. Cela est justifié par le fait qu'un contrat à l'atout est généralement moins dangereux quand il y a un faible pointage combiné et compétition des enchères par les opposants.

Par contre, si le répondant annonce 2 SA, l'ouvreur doit considérer sa main comme étant balancée en tenant compte que le Pique est *arrêté* et, avec ce bon 15 points qui classe cette main dans la catégorie minimale supérieure (15-17 HL ou $1\frac{1}{2}$ u.), il doit donner suite à l'enchère invitative 2 SA standard (naturelle) en déclarant une *RECHERCHE* de manche à Sans-Atout par l'annonce **3 Carreaux** (V. *La recherche de Sans-Atout par les contrôles de niveau 3* au point **3.2**); sinon gagez 3 SA.

- c) Pas de fit possible à Coeur, 17 points, l'espace au niveau 1 est comblé, l'ouvreur dispose d'une main balancée de catégorie intermédiaire. Il est possible de communiquer spécifiquement cette information en relançant la *COULEUR* du répondant, c'est-à-dire en *répétant* à **2 SA**, ce qui constitue ainsi une **enchère invitative** pour la manche. Ne confondez pas, ici, l'enchère 1 SA du répondant n'est pas impérative parce qu'il y a eu une surenchère d'ouverture par le joueur adverse précédent; au point **3.4**, vous allez apprendre que l'enchère 2 SA de l'ouvreur est impérative à la manche seulement lorsqu'elle *répond* à l'enchère 1 SA impératif.

En cas de réponse à 2 SA dans ce contexte, l'ouvreur déclare sans tergiverser la manche à Sans-Atout (ou gage en mineure au niveau 3 s'il y a compétition des enchères par le quatrième joueur). Deux mains

intermédiaires valent chacune 2 *unités* (V. GRAPHIQUE 2.1) ce qui ne permet pas de dépasser le niveau forçant soit 4 unités (V. TABLEAU 2.1). Étant donné que le chelem est peu probable, l'ouvreur redéclare donc **3 SA** afin de ne pas gager un contrat à un niveau inutilement élevé.

2.4.3 LA RÉPÉTITION DE LA COULEUR D'OUVERTURE EN MINEURE

Les règles pour déterminer la redéclaration de l'ouvreur (**Pr. 2.4.0:1.3** et **:1.4**) ont statué que l'OUVREUR doit donner priorité, particulièrement après une ouverture en couleur mineure, à la description de la **distribution balancée** lorsqu'il n'est pas possible d'annoncer une nouvelle couleur au niveau **1**. C'est ce que l'on appelle *décrire la cinquième couleur*.

D'une manière concrète, à cause du calcul de la marque, l'ouvreur ne doit pas RÉPÉTER sa couleur d'ouverture EN MINEURE **si la distribution est balancée (5-3-3-2)** lorsque le répondant annonce une nouvelle couleur au niveau 1,.

Incidemment, lorsque l'ouvreur redéclare à Sans-Atout après une nouvelle couleur du répondant au niveau 1 ou 2, le pointage est décrit en classant la main en **deux catégories**, soit la main minimale avec 13 à 17 points et la main maximale avec 18 à 21 points (V. **Ex. 2.4.1:1 d**) et **2.4.1:2 b**). Ainsi, une enchère à saut au niveau 2 signifie un pointage maximum et non intermédiaire pour des raisons d'économie d'espace, d'efficacité ainsi que de fréquence.

Ex. 2.4.3:1 Après ouverture à 1 Trèfle et la réponse 1 Coeur, quelle serait l'enchère de l'ouvreur avec chacune des mains suivantes ?

	1	2	3	4
	1 Tr	Passe	1 Co	Passe
	?			
a)	DV	b) style="text-align: center;">7	c) style="text-align: center;">64	d) style="text-align: center;">3
	A 8 3	A D V	R 10 6	A 3
	R 7 2	R V 9	R D V	R 3
	D V 8 6 4	R V 7 5 4 3	A R 10 9 8	R V 10 9 7 6 4 2

RÉPONSES :

- a) Pas de fit en majeure, 14 points, pas de couleur majeure annonçable au niveau 1, la distribution des cartes est équilibrée. À cause du bas niveau pour déclarer, il ne faut pas tenir compte du fait que les 4 couleurs ne sont pas *arrêtées*, même en considérant l'ensemble des deux mains. L'ouvreur annonce donc **1SA** pour décrire un pointage minimum et une distribution équilibrée.
- b) Pas de fit en majeure, 17 points, pas de majeure quatrième à annoncer au niveau 1, la main doit être classée comme minimale, elle ne mérite surtout **pas de bonus** malgré le singleton ! En effet, il y a déjà deux points de longueur qui sont alloués pour l'évaluation de cette main; plusieurs enlèveraient ces deux points et rajouteraient 3 PC pour le singleton mais ce serait comme additionner des chiffres et des lettres. Compter des points de *courtes* est beaucoup **plus dangereux** qu'il ne le paraît, c'est le système de *POINTAGE HL ET SON COMPLÉMENT* qui respecte mieux la logique mathématique des cartes. Ainsi, cette main de pointage intermédiaire possède une couleur trouée et sans puissance, qui plus est, est une mineure. Un misfit est toujours possible ce qui rendrait un contrat à Sans-Atout assez difficile et, même en cas de fit à 8 ou à 9 cartes, il est probable qu'un contrat de manche en mineure soit irréalisable à cause du pointage plus élevé qui est nécessaire (par rapport à un contrat de manche à Sans-Atout ou en majeure). Ce genre de main se décrit en répétant la couleur d'ouverture au niveau 2; ici, l'annonce sera **2 Trèfles**. Il faut tout autant éviter de répéter à saut toute couleur d'ouverture ne rencontrant les exigences requises pour une telle déclaration. En effet, la *REDEMANDE À SAUT* est une enchère conventionnelle qui est réservée pour les mains au moins maximales (18 points et plus) dont la suite d'atout est une couleur sixième spécifiée ou équivalente (V. sous-thème **3.8**); ce qui n'est pas le cas pour cette main.
- c) Pas de fit en majeure, 17 PH dont le Complément + 1 PL, il y a de l'espace disponible au niveau 1, la main se classe comme maximale et la distribution est équilibrée. Il est interdit de répéter à 2 Trèfles parce que la main est équilibrée et n'est pas minimale; une redemande à saut à 3 Trèfles n'est pas indiquée, la couleur n'étant pas sixième malgré les 2 GH. Il faut déclarer à Sans-Atout **à saut**, donc **2 SA**. Ceci décrit obligatoirement une main maximale, et non intermédiaire. Cette technicalité économise l'espace et

permet d'effectuer une recherche pour le Sans-Atout (V. 3.2); c'est une raison majeure pour adopter la *classification moderne* de la main de l'ouvreur. Mais à cause du très faible doubleton à Pique et de la très bonne couleur troisième, il serait permis de déclarer une *couleur plus chère*, soit **2 Carreaux**, pour signifier une main maximale bicolore particulièrement si les adversaires font une intervention.

- d) Pas de fit en majeure, 15 points dont 4 PL, il y a de l'espace disponible au niveau 1, la main est minimale et un bonus d'au plus **1** point serait applicable (si c'était une couleur majeure, il pourrait être de 2 points car on peut être sûr que le contrat ne sera pas converti à Sans-Atout). Il faut tout bonnement répéter la couleur d'ouverture à **2 Trèfles** et, si votre partenaire continue les enchères, tous les espoirs sont permis. Il aurait été maladroit et impoli d'ouvrir cette main de 15 points par un barrage à 3 Trèfles ou, pire, à 4 Trèfles; le partenaire peut très bien avoir une main particulièrement intéressante qui lui serait alors très difficile de décrire à cause d'un niveau d'ouverture excessif. **L'ouverture à 1 Trèfle a un potentiel descriptif aussi élevé qu'une autre ouverture**, contrairement à ce que l'on pourrait penser. C'est elle qui débute les enchères au niveau le plus bas et qui dégage donc le maximum d'espace.

2.4.4 LA RÉPÉTITION DE LA COULEUR D'OUVERTURE EN MAJEURE

La répétition d'une couleur prend le sens naturel suivant : *LA SUITE ANNONCÉE AU PRÉALABLE CONTIENT AU MOINS UNE CARTE DE PLUS QUE LE NOMBRE NORMALEMENT REQUIS POUR SA DÉCLARATION.*

Une ouverture au niveau 1 en couleur MAJEURE exige une suite au moins cinquième. Lorsqu'une telle suite contient une carte supplémentaire, il en résulte automatiquement une distribution non balancée étant donné qu'il y a une couleur au moins **sixième**.

Il est important de prendre conscience spécifiquement de cette loi arithmétique très simple afin de bien interpréter une RÉPÉTITION DE LA COULEUR D'OUVERTURE. En effet, lorsqu'il y a six cartes dans une couleur, la distribution d'une main contenant 13 cartes est nécessairement débalancée (il y a au moins deux doubletons ou un singleton ou une chicane). Pour ce qui est de la répétition d'une couleur d'ouverture en MINEURE, la main est **arbitrairement distributive** parce que la suite affirmée peut ne posséder que **5 cartes** vu que son ouverture en promet seulement trois. Concrètement, on peut avoir la certitude qu'une RÉPÉTITION DE LA COULEUR D'OUVERTURE en majeure ou en mineure décrit toujours une distribution **DÉBALANCÉE** parce que, dans le cas d'une ouverture en mineure, il a été statué au **Pr. 2.4.0:1.4** que l'ouvreur ne doit jamais répéter une couleur mineure d'ouverture si la distribution est balancée.

Ex. 2.4.4:1 Après ouverture à 1 Coeur et la réponse 1 Pique, quelle serait l'enchère de l'ouvreur avec chacune des mains suivantes ?

1	2	3	4
1 Co	Passe	1 Pi	Passe
?			

a)	D 5	b)	4	c)	R V 5	d)	R 5
	D 9 8 6 4 3		V 8 6 5 4 2		D 10 9 7 5 4		V 8 6 5 4 2
	6		A V 6		R D		R D 7
	A D V 8		R D 3		A V		A R

RÉPONSES :

- a) Pas de fit en majeure, 13 points, l'espace au niveau 1 est disponible seulement pour le Sans-Atout, la main est bicolore et il serait logique à première vue d'annoncer une *NOUVELLE COULEUR MOINS CHÈRE* pour décrire cette main faible afin d'avertir le répondant du danger de jouer à Sans-Atout mais ce serait un **très mauvais raisonnement**. En effet, offrir au partenaire une deuxième couleur en MINEURE pour trouver un fit potentiel sera peu payant si le niveau n'atteint pas la manche, soit le niveau 5. Et, en l'absence de fit, le contrat retournera le plus souvent à Sans-Atout sans avoir pu communiquer à votre partenaire qu'il y a un fit encore possible en majeure.

Il faut redéclarer à **2 Coeurs** ce qui affirme qu'il y a au moins 6 cartes en majeure, au lieu d'annoncer une deuxième couleur en mineure. Lorsque l'ouverture est en mineure, il est permis de *répéter* avec une suite cinquième (si la main est débalancée) parce qu'il n'y a que trois cartes qui sont promises au départ.

Donc, la meilleure description pour avertir d'une main débalancée consiste à **RÉPÉTER LA COULEUR D'OUVERTURE** particulièrement quand il s'agit d'une couleur MAJEURE.

- b) Pas de fit en majeure, 13 points, l'espace au niveau 1 est disponible seulement pour le Sans-Atout, les deux mains *couvrent* les 4 couleurs mais l'ouvreur doit d'abord penser à **décrire** sa main pour offrir plusieurs opportunités à son partenaire au lieu d'anticiper le contrat.

Il ne faut jamais omettre de **RÉPÉTER UNE COULEUR MAJEURE** avec une main minimale car il est préférable de jouer un contrat partiel à l'atout avec un fit de 7 à 8 cartes que de jouer un contrat partiel à Sans-Atout avec une main non balancée. La redéclaration de l'ouvreur se doit d'être **2 Coeurs**.

En outre, si aucun fit en majeure n'est détecté et que le pointage atteint 25 ou 26 points, le fait de répéter la couleur d'ouverture n'empêchera pas l'échange d'information pour vérifier si les deux mains protègent adéquatement les 4 couleurs pour conclure éventuellement le contrat au niveau de la manche à Sans-Atout (V. point **3.2**).

- c) Pas de fit en majeure, 18 points, l'espace au niveau 1 est disponible seulement pour le Sans-Atout, la main est maximale avec une couleur sixième non spécifiée, les deux mains couvrent mal les 4 couleurs; l'ouvreur doit décrire sa main en évitant une évaluation *simplificatrice*. On peut cependant rationnellement *bonifier à la baisse* cette main car elle contient environ 4 points perdants et une longue suite trouée (il faudrait au moins un deuxième petit Honneur). Le *BONUS* est en quelque sorte un **rajustement** pour un *main limite* entre deux catégories de pointage. Il est donc préférable d'annoncer cette main à **2 Coeurs**.

Vous devez faire la différence entre une enchère *mensongère* et une enchère *ambivalente* dont le choix repose sur des principes rationnels et qui laisse place à des communications précises contrairement à une enchère erronée qui entraîne généralement la confusion. Si cette main avait eu un peu plus de qualité, il aurait été possible soit de déclarer une redemande à saut ou une redéclaration à saut à Sans-Atout.

- d) Pas de fit en majeure, 18 points, l'espace au niveau 1 est disponible seulement pour le Sans-Atout, la main est maximale avec une couleur sixième plutôt faible, les deux mains couvrent assez bien les 4 couleurs. Cette main est de catégorie intermédiaire mais ne peut évidemment recevoir de bonus positif; je dirais même qu'on doit lui soustraire un point à cause de sa très faible couleur à Coeur. La meilleure description serait une redéclaration à **1 SA** grâce au parfait doubleton à Trèfle, sinon **2 Coeurs** serait très correct. Il n'y a pas beaucoup de risques à continuer les enchères avec de telles mains surtout si les adversaires entrent en compétition. Dans le cas contraire, il est possible éventuellement de passer à côté d'un contrat de manche mais il faut s'en tenir à *la loi de la moyenne*. Il est souvent plus facile de trouver le *bon* contrat quand les adversaires participent aux enchères; c'est pourquoi *IL NE FAUT PAS CRAINDRE LA COMPÉTITION*. Si cette main avait pu conserver son pointage ou avait possédé un point supplémentaire, une redéclaration de l'ouvreur à saut à Sans-Atout, soit 2 SA, aurait été tout indiquée.

Plusieurs seront surpris de la rigueur de ce système, mais n'oubliez jamais que des enchères méthodiques sont plus efficaces pour maintenir des communications claires et ainsi trouver le meilleur contrat **sans dépasser** le potentiel combiné des deux mains. Et que les enchères ne peuvent s'arrêter tant qu'il y a deux personnes qui déclarent à chaque tour.

2.4.5 L'OUVREUR POSSÈDE UN FIT

Lorsque l'ouvreur possède un soutien en **majeure** qui assure un fit à 8 cartes avec la *NOUVELLE COULEUR* du répondant. Il doit y accorder la priorité au même titre que le répondant envers une couleur majeure d'ouverture. À la différence que la déclaration de l'ouvreur doit être exécutée le plus simplement et le plus complètement possible pour permettre au répondant de donner suite à sa *NOUVELLE COULEUR* dont la description est partielle (résolution basse).

Ex. 2.4.5:1 Après ouverture à 1 Trèfle et la réponse 1 Coeur, quelle serait l'enchère de l'ouvreur avec chacune des mains suivantes ?

1	2	3	4
1 Tr	Passe	1 Co	Passe
?			

a) AD 10 4 V 8 6 3 R 7 DV 8	b) D A 9 8 6 RD 9 RV 7 4 3	c) RV 8 4 A 10 6 5 D 9 AR 7	d) A AR 10 6 DV 8 AR 9
--------------------------------------	-------------------------------------	--------------------------------------	---------------------------------

RÉPONSES :

- a) Il y a soutien quatrième pour un fit à Coeur, 13 points, l'ouvreur doit déclarer **directement** un fit en majeure. Évidemment il doit inclure dans son annonce l'élément quantitatif de sa main. Ici, c'est un soutien simple (main minimale 13 à 16 HL ou PP) qu'il doit redéclarer, donc **2 Coeurs**. Il est hors de question pour l'ouvreur de chercher un autre fit quand il en existe déjà un en MAJEURE. Le fit se donne immédiatement sans utilisation de convention spéciale. Un soutien à 3 Coeurs exigerait une main intermédiaire de 17-18 points et un soutien à 4 Coeurs exigerait une main entre 19 et 21 points.

- b) Il y a un soutien quatrième assez valable à Coeur et 16 points HL; la main est minimale supérieure. Il faut décrire cette main mais peut-on compter les points de couleur courtes ?

Il est permis de RÉÉVALUER une main quand il y a un **fit en majeure** car le contrat ne risque pas de se terminer à Sans-Atout. Généralement, la méthode de **RÉÉVALUATION ABRÉGÉE** consistant à ajouter le **BONUS** à l'ÉVALUATION de la main est appropriée. À cause de son efficacité, de sa simplicité et de son objectivité, je vous suggère d'employer exclusivement cette méthode de réévaluation tant que vous n'utiliserez pas correctement la **RÉÉVALUATION COMPLÈTE** de la main. Vous devez absolument éviter de tomber dans le piège de la facilité en hybridant différentes techniques selon votre intuition car cela équivaut à jouer au poker.

En dehors d'une véritable **RÉÉVALUATION COMPLÈTE** (qui est étudiée au point **2.7**), c'est le système de pointage **HL** (avec le Complément) qui doit demeurer la base de la **RÉÉVALUATION ABRÉGÉE**. Les couleurs courtes doivent donc être jaugées globalement en rapport avec le pointage total, les points perdants et la qualité du fit. Une fois la réévaluation abrégée terminée, le pointage final peut être considéré comme des Points de Puissance ou PP.

Ainsi, dans les meilleures conditions, il n'est pas recommandé d'ajouter plus de **deux points de bonus** au pointage HL pour l'équipe OFFENSIVE et, à l'occasion, trois points pour l'équipe en défensive d'enchères.

Dans le cas de fit puissant, de pointage élevé ou de distribution hors du commun, il demeure toutefois recommandé d'utiliser la **RÉÉVALUATION COMPLÈTE** de la main.

Donc, pour la main de l'exemple **b)** ci-dessus, on ne peut accorder de bonus malgré le singleton à Pique (il y a deux Dames perdantes), l'ouvreur doit tout simplement annoncer un soutien simple à **2 Coeurs**. Si la Dame à Pique s'était retrouvée à Coeur ou à Trèfle, cette main aurait été cataloguée, grâce au bonus, dans la catégorie intermédiaire. La redéclaration eut été alors à 3 Coeurs dans le but d'inciter le répondant à miser la manche avec une main valant au moins 8-9 points, soit une main minimale supérieure ou mieux.

- c) Il y a soutien quatrième régulier à Coeur, 17 points, la main est intermédiaire, il faut donner un soutien à saut à **3 Coeurs** ce qui est une enchère *invitative*. **Il ne faut pas enlever automatiquement les points perdants** quand il y a fit et qu'on utilise la réévaluation abrégée. Il faut plutôt voir si la main *mérite* un bonus négatif ou positif dans son ensemble. Dans ce cas-ci, le fit est bon et la distribution est du type 4-4-3-2 ce qui est un point favorable en comparaison avec une distribution 4-3-3-3. Il faut cautionner la main telle quelle et faire l'annonce recommandée. En effet, des points perdants sont au moins des points qui n'appartiennent pas aux adversaires; dans le doute il faut se fier à l'évaluation HL !

À noter qu'il y avait de l'espace disponible au niveau 1 qui aurait pu être utilisé à Pique mais **l'ouvreur doit donner prioritairement et directement le fit en majeure** sans utiliser de convention particulière.

Il ne faut pas confondre cependant cette notion de priorité de fit pour la majeure avec la notion de redéclaration IMPÉRATIVE À LA MANCHE. L'ouvreur peut annoncer sa certitude que la manche est réalisable dès sa deuxième enchère en l'absence de fit en majeure en annonçant une *NOUVELLE COULEUR à saut au niveau 2* ou en annonçant une *NOUVELLE COULEUR plus chère* (Inversé) ou *moins chère à saut* (niveau 3).

- d) Il y a un très bon soutien quatrième à Coeur, 21 points, la main est bien construite et elle mériterait facilement un bonus de 2 points mais il est impossible à l'ouvreur de faire une redéclaration pour faire savoir précisément qu'il possède un surplus de pointage garantissant le niveau *forcing* soit 28-29 points combinés. L'ouvreur ne peut donc que redéclarer **4 Coeurs** à sa deuxième enchère. Pour commencer la recherche d'un chelem, la main de ce dernier devrait valoir au moins 25 points afin d'atteindre le niveau d'invitation au chelem qui est de 31 points, l'annonce serait alors 5 Coeurs. Personnellement, je déclarerais **3 Piques!** C'est une invitation au chelem en mode Contrôle (c'est le sujet du Chapitre 8) car la réévaluation complète accorde 24 PP à cette main et le niveau 3 est très sécuritaire.

L'ouvreur ne doit pas déclarer une nouvelle couleur avant de donner un fit en majeure en situation normale. Cela est possible et permis mais la description qui en découle affirme qu'il y a POINTAGE MAXIMUM ET UN FAIBLE SOUTIEN; on parle alors de *fit à retardement* (V. Pr. 2.4.6:2.6).

Ex. 2.4.5:2 Après ouverture à 1 Coeur et la réponse 2 Trèfles, quelle serait l'enchère de l'ouvreur avec chacune des mains suivantes ?

1	2	3	4
1 Co	Passe	2 Tr	Passe
?			

a)	A D V 9 8 6 3 R 7 D V 9 8	b)	D V A R D 6 3 R V V 7 4 3	c)	R 4 A R 10 6 5 A R V 9 7 3	d)	R A R 10 6 5 D V 8 9 6 4 2
----	------------------------------------	----	------------------------------------	----	-------------------------------------	----	-------------------------------------

RÉPONSES :

- a) Pas de fit en majeure, 14 points, l'espace au niveau 1 est comblé, aucun des deux doubletons ne se retrouve dans la nouvelle couleur du répondant, ce qui rend le jeu combiné non balancé. Comme l'ouvreur est obligé de redéclarer à cause de la nouvelle couleur du répondant, il ne peut que donner le fit en mineure par un soutien simple à **3 Trèfles**; ce qui affirme adéquatement une main non balancée et dangereuse pour le Sans-Atout dont le pointage est minimum, entre 13 et 17 points.

Cet exemple met en relief qu'un SOUTIEN PAR L'OUVREUR pour une couleur MAJEURE annoncée au **niveau 1** par le répondant est la seule situation où il lui est possible de décrire un pointage de catégorie intermédiaire.

- b) Pas de fit en majeure, 18 points, l'espace au niveau 1 est comblé, aucun des deux doubletons ne se retrouve dans la nouvelle couleur du répondant, on ne peut considérer le jeu combiné comme balancé. L'ouvreur a une main intéressante et est, de toutes façons, obligé de redéclarer à cause de la nouvelle couleur du répondant; il ne peut que déclarer le fit avec la mineure du répondant, mais à quelle niveau? Cette main contient 18 points dont une Dame, deux Valets et possiblement un Roi perdants, la réévaluation abrégée *recommande* de bonifier cette **main limite** (qui

chevauche deux catégories) à la baisse d'un point. Alors il faut déclarer un soutien simple à **3 Trèfles** pour décrire une main non balancée et dangereuse pour le Sans-Atout dont le pointage se situe entre 13 et 17 points.

À noter que l'ouvreur ne peut décrire une main intermédiaire sur un fit en mineure à Carreau au deuxième tour (l'ouverture est alors à 1 Trèfle) car il faut **conserver l'espace disponible au niveau 3** pour effectuer une recherche à Sans-Atout (V. **Pr. 2.4.6:6**).

- c) Pas de fit en majeure, 19 points, l'espace au niveau 1 est comblé, aucun des deux doubletons ne se trouve dans la nouvelle couleur du répondant ce qui rend le jeu combiné non balancé. L'ouvreur se doit évidemment de redéclarer à cause de la réponse impérative pour un tour du répondant. Il lui faut donner le fit en mineure mais à quelle niveau ? Cette main est assez bien construite et possède 19 points mais le fit à Trèfle est décevant; au premier tour, son évaluation la classait dans la catégorie de pointage maximum. **Peut-on enlever deux points à une main ?** La réponse est la suivante. C'est **NON** lorsque la RÉÉVALUATION ABRÉGÉE est employée, le bonus négatif sert principalement à départager les mains qui sont à la limite de deux catégories de pointage, LE BONUS NÉGATIF NE DOIT **JAMAIS EXCÉDER UN POINT**. Pour les **mains compliquées** et si vous avez la **discipline** nécessaire, il faut recourir systématiquement à la véritable RÉÉVALUATION COMPLÈTE telle qu'enseignée au point **2.7**. Sinon il faut tout simplement s'en tenir au système d'évaluation HL et, en cas de fit (dans une des **cing couleurs**), y ajouter le bonus de plus ou moins 1 point pour les mains limites. Il faut à tout prix éviter de jouer sur plusieurs tableaux à la fois en amalgamant tous les critères d'évaluation qui existent. Ici, l'ouvreur ne peut que redéclarer un soutien à saut, donc au niveau 4, soit **4 Trèfles**, malgré que le fit ne soit pas très bon car l'important c'est de décrire la main. Ainsi, cette redéclaration affirme sans hésitation que l'ouvreur possède une main non balancée avec 4 cartes de soutien à Trèfle avec un pointage maximum (18-21points) ce qui garantit le niveau 5 (*forcing*) advenant que le répondant soit intéressé à jouer en couleur mineure.

Cet exemple démontre qu'il y a deux façons de raisonner les enchères. La bonne manière consiste à voir les premières annonces comme : « Une **DESCRIPTION** des mains respectives pour établir une **base de discussion** ».

2.4 La redéclaration de l'ouvreur

La mauvaise manière de raisonner les enchères est de considérer que :
« Chaque annonce est une **proposition de contrat** qu'il faut accepter ou non à chaque réponse ».

Ainsi, dans l'exemple ci-dessus, la redéclaration à 4 Trèfles ne signifie nullement que l'ouvreur est intéressé à jouer exclusivement à Trèfle; il s'agit d'une enchère à **résolution basse** décrivant une main de belle valeur pouvant fort bien être compatible avec un éventuel soutien à Coeur par le répondant dont l'annonce d'une nouvelle couleur laisse présager un fit potentiel.

- d)** Pas de fit en majeure, 14 points, l'espace au niveau 1 est comblé, la main est nettement non balancée, le fit existe à Trèfle mais il est faible, vous êtes obligé de déclarer; il faut donner un soutien simple à **3 Trèfles**. Ne vous en faites pas trop, le répondant peut avoir votre fit à Coeur (Voir plus loin «*Fit après l'annonce d'une nouvelle couleur au niveau 2 par le répondant*») ou une belle couleur à Trèfle. De toutes façons, si ce n'est pas le cas pour une de ces deux options, un échec dans un contrat ne signifie pas automatiquement une mauvaise marque. D'un côté, l'échec sera minimisé car vous n'aurez pas fait emballer les enchères et, de l'autre côté, il est possible que les adversaires actuels aient perdu un contrat potentiel dont le rendement aurait été supérieure au coût de votre échec.

2.4.6 SYNTHÈSE DE LA REDÉCLARATION DE L'OUVREUR

Pour créer une communication fluide à chaque donne que procure le *hasard*, il est primordial que les toutes premières annonces soient d'une clarté et d'une précision très élevées. Afin d'y arriver, on doit utiliser une GRAMMAIRE constituée par des principes ou des règles dont la logique soit constante afin de pouvoir les assimiler sans difficultés et créer ainsi un véritable LANGAGE. Il faut considérer les principes et les règles, une fois qu'on a appris leur fonctionnement, comme des outils qui facilitent une tâche, et non comme des obstacles.

Vous avez probablement remarqué qu'il n'y a pas beaucoup de conventions spécifiques au niveau de la redéclaration de l'ouvreur. La raison est simple, c'est qu'il y a trop de situations d'enchères qui sont susceptibles de survenir d'où la nécessité de **rationaliser les règles** et non le contraire. C'est-à-dire qu'il faut éviter de créer de règles pour chacun des nombreux cas particuliers pouvant exister.

En effet, par opposition à l'*ouverture des enchères* ou la *recherche de chelem*, l'espace disponible pour la REDÉCLARATION DE L'OUVREUR est plus **limité** et les situations d'enchères sont très **nombreuses et variées**.

Ce *goulot d'étranglement* a comme conséquence d'éliminer toute place pour l'improvisation et les conventions à *la carte*. Il est réconfortant pour le joueur débutant au bridge de savoir que personne ne peut trouver de *raccourcis* pour ce vaste domaine de situations d'enchères. Le joueur débutant doit certes s'astreindre à apprendre une somme raisonnable de connaissances techniques sur ce sujet mais il est peu utile d'en ajouter davantage car l'efficacité des enchères diminue alors d'autant. Il n'est donc pas désavantagé par rapport à un joueur plus expérimenté dans ce *monde difficile*.

En résumé, la et les redéclarations de l'ouvreur se doivent d'être basées sur des règles très précises et rigoureuses pour en limiter le nombre afin de conserver une efficacité dans les communications. En voici la synthèse.

**PRINCIPE 2.4.6:1 L'ANNONCE D'UNE NOUVELLE COULEUR
PAR L'OUVREUR**

- ① L'ouvreur doit généralement posséder au moins 4 cartes pour annoncer une *NOUVELLE COULEUR*.
- ② Une *NOUVELLE COULEUR* annoncée au niveau 1 affirme toujours une main minimale de 13 à 17 points.
- ③ Une *NOUVELLE COULEUR* annoncée à saut au niveau 2 affirme toujours une main maximale de 18 à 21 points.
- ④ Une *NOUVELLE COULEUR* annoncée sans saut au niveau 2 qui est MOINS CHÈRE que la couleur d'ouverture affirme toujours une main minimale de 13 à 17 points.
- ⑤ Une *NOUVELLE COULEUR* annoncée sans saut au niveau 2 qui est PLUS CHÈRE que la couleur d'ouverture affirme toujours une main maximale de 18 à 21 points (c'est le Principe de l'*INVERSÉ*).
- ⑥ Une *NOUVELLE COULEUR* annoncée à saut au niveau 3 qui est MOINS CHÈRE que la couleur d'ouverture affirme toujours une main maximale de 18 à 21 points même si le saut n'est pas évident par rapport à l'enchère du répondant.

COROLLAIRES: Dans le cas où l'*ENCHÈRE DU RÉPONDANT CAUSE UNE OBSTRUCTION*, l'ouvreur doit quand même posséder une main maximale pour déclarer à saut mais il peut faire une réévaluation de la main *par anticipation* s'il possède une main ayant deux bonnes couleurs au moins cinquièmes.

Dans un contexte où il y a *COMPÉTITION DES ENCHÈRES* par les opposants, ces règles peuvent être légèrement abaissées au niveau du pointage d'environ 2 ou 3 points HL mais il doit y avoir un potentiel de puissance pour compenser.

PRINCIPE 2.4.6:2 PRIORITÉ À LA DISTRIBUTION LORS DE LA REDÉCLARATION DE L'OUVREUR

- ① En l'absence de fit en majeure avec le répondant et en présence d'une suite CINQUIÈME EN MINEURE associée à une MAIN BALANCÉE (5-3-3-2), l'ouvreur doit redéclarer en priorité la distribution BALANCÉE, c'est-à-dire annoncer à Sans-Atout sans saut ou avec saut selon le pointage *même si la couleur mineure contient des Honneurs*.
- ② En l'absence de fit en majeure avec le répondant et en présence d'une MAIN BALANCÉE (4-4-3-2) AYANT DEUX COULEURS QUATRIÈMES RICHES en Honneur, l'ouvreur peut redéclarer une *NOUVELLE COULEUR* quatrième *quand les règles de pointage sont respectées*, sinon il redéclare à Sans-Atout.
- ③ Lorsqu'il y a ouverture à 1 Trèfle suivie de la RÉPONSE 1 CARREAU, l'ouvreur doit décrire en priorité une distribution qui est BALANCÉE *même s'il y a un fit à Carreau*. L'ouvreur redéclare 1 SA avec 13 à 17 HL et 2 SA à saut avec 18 à 21 HL.

Il est inutile pour l'ouvreur d'annoncer un nouvelle couleur (majeure quatrième) car la RÉPONSE 1 CARREAU NIE LA PRÉSENCE D'UNE SUITE QUATRIÈME EN MAJEURE (Pr. 2.2:2.3).

- ④ Pour déclarer un FIT avec une *NOUVELLE COULEUR EN MINEURE* annoncée au niveau 1 ou 2 sans saut par le répondant, l'ouvreur doit posséder une main NON BALANCÉE.

Avec une main minimale (13 à 17 HL), il donne un soutien simple au niveau le plus économique et, avec une main maximale (18 à 21 HL), le soutien est donné à saut.

- ⑤ La RÉPÉTITION SANS SAUT D'UNE COULEUR MINEURE par l'ouvreur affirme un minimum de 5 cartes, une main minimale de 13 à 17 points et une distribution NON BALANCÉE.

⑥ L'ouvreur peut RETARDER D'UN TOUR L'ANNONCE D'UN SOUTIEN pour la NOUVELLE COULEUR (majeure ou mineure) du répondant pour décrire (au tour suivant) un faible soutien et un pointage total combiné assurant au moins la MANCHE. Le répondant peut alors choisir entre un contrat à l'atout ou à Sans-Atout.

⑦ La répétition à saut de la couleur d'ouverture est conventionnelle; il est donc interdit de répéter à saut une couleur d'ouverture à cinq cartes même si la main est maximale.

Si la main est non balancée et maximale (18 à 21 points) il faut annoncer une couleur plus chère (Inversé) ou une couleur moins chère à saut; et, si la main est balancée et maximale à 19 à 21 points, il faut déclarer à Sans-Atout au niveau 2 avec saut ou au niveau 3 sans saut.

⑧ La priorité pour l'ouvreur de décrire une DISTRIBUTION BALANCÉE lors de sa redéclaration n'exige pas, donc NE GARANTIT PAS, la présence de cartes d'arrêts dans toutes les couleurs.

S'il y a surenchère d'ouverture à la couleur par un défenseur, l'ouvreur doit cependant posséder des arrêts dans cette couleur pour redéclarer à Sans-Atout.

⑨ L'ouvreur peut redéclarer à Sans-Atout avec une main SEMI-BALANCÉE, à condition de posséder des arrêts adéquats dans les couleurs non annoncées par le répondant; sinon il doit Passer pour accepter un fit à 7 cartes et attendre la suite des enchères.

⑩ Lorsque les adversaires interviennent, l'ouvreur doit décrire rigoureusement sa distribution et peut donc avoir un pointage légèrement plus faible que ce qui est requis pour annoncer une *nouvelle couleur* car une redéclaration à Sans-Atout doit garantir des arrêts suffisants dans la ou les couleurs annoncées par les opposants.

PRINCIPE 2.4.6:3 OUVERTURE STANDARD EN MINEURE ET RÉPONSE À SANS-ATOÛT

- ① Une réponse à Sans-Atout, quelque soit le niveau, n'est pas impérative pour l'ouvreur qui a ouvert les enchères à 1 Trèfle ou 1 Carreau.
- ② Sur la réponse à 1 SA, l'ouvreur qui a ouvert en mineure et qui redéclare à 2 SA affirme une main SEMI-BALANCÉE INTERMÉDIAIRE (17-18 HL), soit 2-2-4-5 sans suite quatrième ni troisième en majeure (sinon il y aurait eu ouverture à 1 SA). Cette déclaration (valeur relative = 2) est *INVITATIVE* pour le répondant; ce dernier annonce la manche avec une main minimale supérieure (8-9 à 10HL, valeur relative 1½).
- ③ Après l'ouverture 1 Trèfle ou 1 Carreau, la réponse 2 SA (valeur relative = 2) est *INVITATIVE* pour l'ouvreur; ce dernier doit déclarer la manche avec une main minimale supérieure (15-16 HL ou plus, valeur relative 1½ ou +).

PRINCIPE 2.4.6:4 OUVERTURE STANDARD EN MAJEURE ET REDÉCLARATION

- ① Une RÉPÉTITION DE LA COULEUR D'OUVERTURE en majeure (ainsi qu'en mineure) affirme une main débalancée au même titre, sinon plus, que l'annonce d'une *nouvelle couleur*.
- ② L'ouvreur qui a ouvert les enchères à 1 Coeur ou 1 Pique avec une couleur sixième doit RÉPÉTER prioritairement la couleur d'ouverture majeure au lieu d'annoncer une *NOUVELLE COULEUR* quatrième ou de donner le fit à la couleur mineure du répondant.
- ③ L'ouvreur doit toujours RÉPÉTER une couleur d'ouverture en majeure possédant 6 cartes, ou plus, même si la main est *MINIMALE* et que la couleur est faible.

PRINCIPE 2.4.6:5 FIT AVEC UNE NOUVELLE COULEUR MAJEURE

- ① **L'ouvreur doit redéclarer en priorité un FIT avec le répondant qui a annoncé une NOUVELLE COULEUR en majeure.**

L'ouvreur classe alors sa main en TROIS catégories au lieu de deux (si le répondant a annoncé au niveau 1) et donne un soutien :

- ☞ simple avec une main minimale (13 à 16), au niveau 2;
- ☞ à saut avec une main intermédiaire (17 ou 18), au niveau 3;
- ☞ à la manche avec une main maximale (19 à 21), au niveau 4.

- ② **Lorsque la DEUXIÈME NOUVELLE COULEUR du répondant est en MAJEURE, elle est nécessairement annoncée au niveau 2 et est impérative pour la manche; l'ouvreur doit posséder alors un soutien au moins troisième pour un fit assuré à 8 cartes et il déclare ce soutien de la manière suivante :**

- ☞ à la manche avec une main valant 13-14 HL ou PP, au niveau 4;
- ☞ sous la manche, au niveau 3, (résolution basse) avec une main de 15-16 PP et plus, c'est une enchère qui invite au-dessus de la manche, appelée aussi ENCHÈRE FORCING.

Exemples :

1	2	3	4
1 Tr	Passe	1 Pi	Passe
1 SA	Passe	2 Co	Passe
3 Co = forcing			
1 Ca	Passe	1 Co	Passe
2 Tr	Passe	2 Pi	Passe
3 Pi = forcing			

Le principe suivant découle du principe 2.4.6:2.4 qui explique la priorité qu'il faut accorder à la distribution. Il vise à préciser les pointages et les niveaux de la première enchère du répondant.

**PRINCIPE 2.4.6:6 FIT AVEC UNE NOUVELLE COULEUR MINEURE
AU NIVEAU 1 (1 CARREAU) OU AU NIVEAU 2**

L'ouvreur qui a ouvert à 1 Trèfle et qui reçoit la réponse 1 Carreau ne doit pas chercher à décrire un pointage de catégorie intermédiaire. Il doit déclarer une main minimale (13-17 HL) en donnant un soutien simple à 2 Carreaux; une main maximale est décrite par un soutien à saut à 3 Carreaux. La distribution est obligatoirement non balancée car le fit ne pourrait pas être déclaré. Il ne faut donc pas transformer systématiquement ce fit vers un contrat à Sans-Atout.

Lorsque l'ouverture n'est pas à 1 Trèfle, l'ouvreur qui donne un soutien simple (nécessairement sans saut) en mineure au niveau 3 décrit une main non balancée minimale; un soutien à saut au niveau 4 décrit une main non balancée maximale de 18 PP et plus ce qui est *forcing* (pointage combiné minimum = 29 PP).

Ce langage de l'ouvreur qui est relativement précis, n'a nécessité aucune convention artificielle. Mais il repose entre autres sur deux règles élémentaires qui sont absentes dans les systèmes courants. Il s'agit du principe **2.2:2.3** et **2.2:2.5**. La règle **:2.3** est celle qui affirme que l'annonce 1 Carreau par le répondant nie par le fait même la présence de suite quatrième en majeure. Cette règle *banale* fait en sorte qu'il n'est plus nécessaire que le répondant redéclare 1 Pique au deuxième tour, (ce qui est loin d'être banal) ! La deuxième règle que plusieurs trouvent restrictive concerne l'annonce d'une deuxième nouvelle couleur par le répondant garantissant une main maximale chez ce dernier. Ces deux règles d'apparence simple produisent, une fois combinées et intégrées dans ce système, un effet *catapulte* pour le langage de l'ouvreur sans qu'il y ait besoin d'apprendre de nouvelles règles. Ne pas respecter ces règles ferait donc perdre toute cohésion aussi bien au langage du répondant que celui de l'ouvreur et obligerait la création de nombreuses règles *à la carte*.

Voici quelques exercices qui aideront à mettre en perspective les redéclarations de l'**ouvreur** qui doit cesser d'être considéré comme le *parent pauvre* dans les communications.

SECTION PRATIQUE 2.4

Ex. 2.4:1 Après ouverture à 1 Carreau et la réponse 1 Pique, quelle serait l'enchère de l'ouvreur avec chacune des mains suivantes ?

1	2	3	4
1 Ca	Passe	1 Pi	Passe
?			

a) R 6 3 2	b) R 6 3 2	c) 10 8 6 5	d) R
A 9 8	A 9	A R 6	A 9 6 5
A V 8 4	A V 8 4 3	A R D 3 2	A D V 8
R 7	R 7	D	R 6 4 2

RÉPONSES :

- a)** Il y a soutien pour la majeure du répondant et le pointage classe cette main d'ouverture comme minimale avec ses 15 points. La distribution est équilibrée mais la priorité va à l'annonce du fit en majeure, donc **2 Piques**. À noter qu'avec un point de plus, cette main aurait amené une ouverture des enchères à 1 SA.
- b)** Il y a soutien pour la majeure du répondant et le pointage classe cette main d'ouverture comme minimale avec ses 16 points. La distribution non équilibrée explique pourquoi les enchères ont été ouvertes ainsi. Il y a deux doubletons mais il faut évaluer la main dans son ensemble et surtout ne pas automatiquement accorder des points pour ses deux courtes. La réévaluation abrégée permet d'accorder un bonus d'un point. Le fit assuré est de 8 cartes seulement et il n'y a pas de cartes intermédiaires mais l'As doubleton compense pour le Roi de Trèfle à demi perdant et la présence des deux As et du Roi dans l'atout autorisent à peine l'ajout d'un bonus d'1 point. Il est donc acceptable d'accorder un soutien à saut, donc **3 Piques**, pour inviter le répondant à la manche (qu'il déclarera si son pointage de puissance atteint 9 PP).

- c) Il y a soutien pour la majeure du répondant et la pointage classe cette main d'ouverture comme maximale avec ses 19 points. Il faut annoncer directement **4 Piques**. Une réévaluation confirme que cette main ne doit pas être bonifiée à la baisse d'un point malgré le fit faible et la Dame perdante (si cela avait été le cas, il aurait fallu accorder un soutien à saut, 3 Piques, pour signaler un pointage intermédiaire).
- d) Il n'y a aucun soutien pour la majeure du répondant, le pointage est de 17 points et il reste un peu d'espace au niveau 1; la couleur à Trèfle est suffisante pour parler de main bicolore, donc **2 Trèfles** pour décrire une main minimale (13 à 17 HL). Si le pointage eut été plus faible, particulièrement au dépens de la couleur à Trèfle, il aurait été acceptable de déclarer 1 SA. Si le pointage eut été d'un point supérieur, il aurait fallu annoncer une couleur plus chère, donc 2 Coeurs, ou encore moins chère à saut, 3 Trèfles, suivant la couleur la plus riche en Honneurs.

Ex. 2.4:2 Après ouverture à 1 Coeur et la réponse 2 Carreaux, quelle serait l'enchère de l'ouvreur avec chacune des mains suivantes ?

1	2	3	4
1 Co	Passe	2 Ca	Passe
?			

<p>a) V 6 3 A D 8 6 3 7 R V 6 4</p>	<p>b) V A D 8 6 3 7 R V 9 7 6 4</p>	<p>c) A R 8 5 D 10 8 6 3 6 3 2 R</p>	<p>d) 8 5 V 10 8 6 5 2 A R D 6 3 ---</p>
---	---	--	--

RÉPONSES :

- a) Pas de fit en majeure, 12 points, l'espace au niveau 1 est comblé, il faut déclarer la *cinquième couleur* car une redéclaration à 3 Trèfles affirmerait un pointage maximum même si le saut d'enchères n'est pas évident à cause de la réponse du partenaire; donc **2 SA**. L'ouvreur ne peut Passer suite

2.4 La redéclaration de l'ouvreur

à l'annonce d'une nouvelle couleur par le répondant; ce dernier peut fort bien posséder un fit avec la majeure d'ouverture. La redéclaration de l'ouvreur est de résolution moyenne et *informe* le répondant qui peut soit accepter de jouer un contrat à Sans-Atout en Passant ou en misant la manche, ou soit décrire un éventuel soutien selon le jeu qu'il possède. Ce genre de situation n'est généralement pas dangereux quand chaque joueur possède les valeurs minimales nécessaires; ici l'ouvreur détient une couleur cinquième spécifiée requise pour ouvrir avec 12 points et le répondant possède au moins 11 points.

- b) Aucun fit en majeure, 11 PH et 3 PL, l'espace au niveau 1 est comblé, la main est fortement débalancée et il y a un contexte d'enchère impérative pour l'ouvreur. La distribution permet d'anticiper un fit en majeure ou en mineure (Trèfle); ainsi, une réévaluation complète *par anticipation* démontre que cette main est d'une puissance maximale et peut être décrite par l'enchère **3 Trèfles**, une nouvelle couleur moins chère à saut par l'ouvreur (V. Pr. 2.4.6:1.6).
- c) Aucun fit en majeure, 12 PH et 1 PL, l'espace au niveau 1 est comblé, la main est minimale et la distribution combinée ne permet pas de déclarer la *cinquième couleur*. Il serait intéressant de redéclarer 2 Piques mais cela décrirait un pointage maximum de 18 à 21 points. Il faut déclarer un soutien simple à **3 Carreaux**, c'est la meilleure description compte tenu des alternatives. De toutes façons, votre équipe a normalement l'avantage des points et il suffit d'éviter que les enchères s'emballent; le meilleur moyen pour éviter ce danger est de dire la *vérité* !
- d) Aucun fit en majeure, 10 PH et 3 PL, l'espace au niveau 1 est comblé, la main est minimale et débalancée; il y a un fort soutien pour la mineure mais il faut donner priorité à la description des couleurs majeures. Il faut répéter la couleur d'ouverture, donc **2 Coeurs** (V Pr. 2.4.6:4.4).

Ex. 2.4:3 Après ouverture à 1 Trèfle et la réponse 1 Carreau, quelle serait l'enchère de l'ouvreur avec chacune des mains suivantes ?

	1	2	3	4			
	1 Tr	Passe	1 Ca	Passe			
	?						
a)	R 6 3 2 A D 8 6 7 R V 6 4	b)	V 5 A D 8 6 7 R V 9 7 6 4	c)	A 8 6 5 D 10 8 A 3 2 R V 6	d)	R 5 V D 8 7 4 A V 9 8 6 4

RÉPONSES :

- a)** Pas de fit en majeure, 13 points, l'espace au niveau 1 est inutile pour les couleurs majeures car le répondant ne peut posséder 4 cartes à Coeur ou à Pique (V. **Pr. 2.2:2.3**). Il ne faut pas craindre de redéclarer la *cinquième couleur* malgré le singleton car le répondant possède au moins sept cartes dans les mineures dont au moins 5 à Carreau; donc **1 SA**.
- b)** Pas de fit en majeure, 13 points, l'espace au niveau 1 est inutile au plan des majeures car le répondant ne peut posséder 4 cartes à Coeur ou à Pique; une redéclaration à 1 Coeur ne ferait que donner information et espace aux adversaires pour choisir une défense. La réponse 1 Carreau affirme qu'il y a au moins 7 cartes dans les mineures et un pointage indéfini de 6 points et plus. L'ouvreur doit répéter sans attendre sa couleur d'ouverture pour préciser sa distribution débalancée et son pointage, donc **2 Trèfles**. L'association du principe **2.2:2.3** avec celui concernant la répétition de la couleur d'ouverture en mineure **2.4.6:2.5** oriente très rapidement et clairement le répondant vers un contrat à l'atout en mineure sans transformation possible vers un contrat à Sans-Atout.
- c)** Pas de fit en majeure, 14 points, l'espace au niveau 1 est inutile en regard des couleurs majeures; une redéclaration à 1 Pique ne ferait que donner information et espace aux adversaires pour choisir une défense. Il y a bien un fit assuré à 8 cartes à Carreau, mais l'ouvreur doit décrire sa distribution en priorité, donc **1 SA** (V. **Pr. 2.4.6:2.3**).

2.4 La redéclaration de l'ouvreur

- d) Pas de fit en majeure, 11 PH et 2 PL, l'espace au niveau 1 est inutile en regard du Coeur et du Pique. Il y a un fit assuré à 9 cartes à Carreau et la main est distributive, l'ouvreur peut redéclarer **2 Carreaux**. Cette main a été ouverte selon les règles (V. **Pr 1.1:3F** en haut de la page 10). Pour éviter de rencontrer des situations de *redéclaration difficile*, il est indispensable de bien comprendre le **Principe 1.1:3** concernant les priorités pour ouvrir les enchères quand il y a présence de deux longues suites. Sans une bonne ouverture, il devient presque impossible de continuer les enchères ! Le principe de base suivant en résume succinctement l'approche. LA COULEUR D'OUVERTURE EST GÉNÉRALEMENT SUPÉRIEURE OU AU MOINS ÉGALE À LA DEUXIÈME COULEUR ANNONCÉE.

Ex. 2.4:4 Après ouverture à 1 Trèfle et la réponse 1 SA, quelle serait l'enchère de l'ouvreur avec chacune des mains suivantes ?

1	2	3	4
1 Tr	Passe	1 SA	Passe
?			

a)	R 6 3 2 A D 8 6 7 R V 6 4	b)	R 6 3 A D 8 A R V 9 7 6 4	c)	A R 6 5 D V 8 A 3 2 R D 6	d)	A D 9 8 5 A R R V 9 7 6 4
----	------------------------------------	----	------------------------------------	----	------------------------------------	----	------------------------------------

RÉPONSES :

- a) Pas de fit en majeure, 13 points, aucun espace disponible au niveau 1, il faut tout simplement **Passer**.
- b) Pas de fit en majeure, 19 points, l'espace au niveau 1 est comblé, la main est débalancée; le pointage et la distribution combinés permettent d'envisager une manche à Sans-Atout. Répéter la couleur d'ouverture au niveau 2 est trop faible et au niveau 3 c'est non conforme à la convention de la *redemande à saut*. Il faut plutôt opter pour une redéclaration à **2 Coeurs** ce qui décrit une main bicolore maximale (Inversé); les deux

gros Honneurs compensent pour la suite seulement troisième (quatre cartes sont théoriquement promises). Avec un point de moins, il faudrait cependant redéclarer à 2 Trèfles (un bonus négatif pourrait s'appliquer et relèguerait alors cette main dans la catégorie minimale). Le répondant va de toute évidence devoir s'engager car il ne possède pas 4 cartes à Coeur et le pointage combiné atteint le niveau de la manche. Vous ne devez pas perdre de vue qu'une description d'une nouvelle couleur plus chère (Inversé) par l'ouvreur possède une résolution très basse qui rend obligatoire une redéclaration du répondant.

- c) Pas de fit en majeure, 19 points, l'espace au niveau 1 est comblé, la main est balancée; le pointage combiné oscille entre 25 et 29 HL. Il faut tout simplement déclarer **3 SA**. Si cette main avait contenu de 16 à 18 points, l'ouverture aurait été faite à 1 SA.

- d) Pas de fit en majeure, 19 points, l'espace au niveau 1 est comblé, la main est semi-balancée; le pointage combiné oscille entre 25 et 29 HL. Ce serait une mauvaise description de déclarer un Inversé, c'est-à-dire une *nouvelle couleur plus chère* à cause de la longueur et la force des suites majeures. Redéclarer 2 Trèfles serait sécuritaire mais peu compétitif et faire une redemande à saut serait un peu erroné mais demeure un choix acceptable. Déclarer la manche à Sans-Atout est très compétitif tout en ne faisant aucun mensonge; la valeur des deux doubletons est presque suffisante pour garder le contrôle des couleurs respectives, il reste le Coeur ... Ma préférence irait pour la redéclaration à **3 SA** en l'absence de compétition des enchères. Avec un seul point en moins (18 HL), cette main serait redéclarée à 2 Trèfles car il est possible d'y apposer un bonus négatif ce qui classe alors cette main dans la catégorie minimale.

Ex. 2.4:5 Décrivez la main de l'OUVREUR pour chacune des situations suivantes.

	1	2	3	4
a)	1 Co 2 Ca 2 SA 3 Pi	Passe Passe Passe Passe	2 Tr 2 Pi 3 Tr <u>Passe ou 4 Pi ou 3 SA</u>	Passe Passe Passe

b)	1 Co 2 Tr 3 Tr 3 Ca	Passe Passe Passe Passe	1 Pi 2 Ca 2 Pi <u>Passe ou 3 Co ou 4 Tr</u>	Passe Passe Passe

c)	1 Co 2 Ca 3 Pi	Passe Passe Passe	2 Tr 2 Pi <u>4 Pi ou recherche de chelem</u>	Passe Passe

RÉPONSES :

- a)** L'ouvreur détient au moins cinq cartes à Coeur car c'est la couleur d'ouverture. Le répondant a déclaré une enchère impérative pour un tour qui peut éventuellement être suivie d'un fit à Coeur. L'ouvreur décrit une main minimale type bicolore distributive 5-4. La redéclaration du répondant affirme une main au moins maximale; la manche est garantie, l'ouvreur peut donc prendre le temps de bien décrire son jeu. Sa déclaration à Sans-Atout confirme une distribution 5-4-2-2; l'ouvreur semble posséder un doubleton à Pique (car le répondant a décrit une suite cinquième). Le répondant répète sa première couleur (main bicolore) ce qui avertit d'un contrat-piège à Sans-Atout. Au troisième tour, l'ouvreur donne un FIT RETARDÉ (V. Pr. 2.4.6:2.6) qui signe une soutien troisième à Pique mais de faible force. Sa distribution est dans l'ordre **3-5-4-1**. Le répondant peut Passer et refuser la manche, ou accepter la manche à l'atout ou à Sans-Atout.

- b) L'ouvreur détient au moins cinq cartes à Coeur car c'est la couleur d'ouverture. Le répondant a déclaré une enchère impérative pour un tour qui peut éventuellement être suivie d'un fit à Coeur. L'ouvreur décrit une main minimale type bicolore distributive 5-4 en annonçant 4 cartes à Trèfle. La redéclaration du répondant affirme une main au moins maximale; la manche est garantie, l'ouvreur peut donc prendre le temps de bien décrire son jeu. La répétition de sa deuxième couleur affirme une distribution au moins 5-5; l'ouvreur semble posséder au mieux trois cartes à Pique et à Carreau. Le répondant répète à Pique pour signaler une cinquième carte. L'ouvreur a probablement une chicane à Pique car il donne un **fit retardé** à Carreau ce qui démontre un faible soutien; la distribution de l'ouvreur est dans l'ordre **0-5-3-5**. Le répondant doit se rendre à l'évidence que les mains respectives ont un mauvais synchronisme et il doit faire avorter la manche en se choisissant le meilleur contrat partiel possible. Il est bien important pour l'ouvreur de ne pas considérer un éventuel soutien à Coeur ou à Trèfle comme un encouragement, car cela correspond aussi à un **fit retardé** de la part du répondant.

Un FIT RETARDÉ est donc une enchère à **résolution moyenne** qui informe et avertit que la marge de manoeuvre est restreinte pour un contrat à l'atout à moins que le déclarant ne possède un excellent atout ou, encore, un surplus de pointage pour un contrat de chelem à Sans-Atout, *sinon il doit au moins gager la manche à Sans-Atout*.

- c) L'ouvreur détient au moins cinq cartes à Coeur car c'est la couleur d'ouverture. Le répondant a déclaré une enchère impérative pour un tour qui peut éventuellement être suivie d'un fit à Coeur. L'ouvreur décrit une main minimale type bicolore distributive 5-4. La redéclaration du répondant affirme une main au moins maximale; la manche est garantie, l'ouvreur peut donc prendre le temps de bien décrire son jeu. L'ouvreur donne directement le fit (ne pas confondre: **un fit donné au troisième tour n'est pas pour autant retardé s'il suit DIRECTEMENT l'enchère**). Le soutien est annoncé au niveau 3 tandis que la manche était déclarée auparavant; cela signifie une enchère *forcing*. L'ouvreur détient donc un pointage d'au moins 16 PP (pour un total combiné de 29), et un très bon soutien troisième et peut-être quatrième. La distribution des couleurs

2.4 La redéclaration de l'ouvreur

doit ressembler dans l'ordre à: 3-5-4-1 ou 4-5-3-1; il est même possible qu'il y ait une chicane à Trèfle, 4-5-4-0 ou 3-5-5-0.

Ces quelques exemples démontrent bien qu'il faut cesser de considérer le rôle de l'ouvreur comme un simple relais qui doit obéir et rediriger l'information. Les règles apparemment restrictives qui sont imposées au RÉPONDANT dans ce système modifie le rôle de ce dernier de telle façon qu'il devient possible de construire une véritable ÉQUIPE. Il est démodé d'attribuer des rôles prédéterminés en pensant qu'une équipe implique une hiérarchie rigide. Le répondant n'est plus le joueur qui pose les questions, reçoit l'information et décide. Il faut plutôt opter pour des **communications dynamiques**.

Le point qui suit, *LES REDÉCLARATIONS DU RÉPONDANT*, sera donc abordé dans cet optique de dynamisme et de partenariat.

